

Travaux complémentaires à la piscine

Extraits du compte-rendu de la séance du 23 février 2006

● **Débat d'orientations budgétaires.**

Voir pages 8 et 9

● **Mise aux normes et extension de la piscine Plein Soleil : avenants**

Le chantier de mise aux normes et extension de la piscine Plein Soleil connaît aujourd'hui un retard important du fait d'un certain nombre d'aléas.

Il est tout d'abord apparu que le petit bassin reposait sur du vide. Celui-ci est en effet installé en pleine terre. Cette absence partielle de fondation nécessite une reprise en sous oeuvre afin de limiter les contraintes mécaniques qui vont s'exercer sur l'équipement.

Les joints du carrelage, sur environ la moitié de la surface du fond du bassin, sont dans un état dégradé, ce qui nécessitera une reprise du carrelage.

Des prescriptions techniques concernant le désenfumage des vestiaires ont été imposées par les services préfectoraux et nécessitent des aménagements supplémentaires.

La réfection du carrelage nécessitera un nouvel appel d'offres, en cours d'élaboration. Les autres travaux supplémentaires font l'objet d'avenants.

- Lot n° 1 : Terrassement : avenant n° 1 avec l'entreprise Geneton pour la reprise en sous-oeuvre de la partie du bassin en surélévation par rapport au sol. Le montant de cet avenant est de 49 674 euros TTC.

- Lot n° 2 : Serrurerie : avenant n° 1 avec la société PRS d'un montant de 3 468 euros TTC, ayant pour objet la pose de deux portes coupe-feu de dimension 100 x 215 cm.

- Lot n° 9 : Electricité : avenant n° 1 avec l'entreprise CICO d'un montant de 5 604 euros TTC, comprenant :

- l'alimentation générale du tarif jaune depuis le coffret de coupure posé par EDF en limite de propriété

- l'éclairage jugé insuffisant dans la galerie technique par le coordonnateur SPS

- le câblage de l'éclairage de la toiture complètement rongé découvert après ouverture complète du faux plafond au-dessus du bassin

- les mises en place de 2 blocs de secours liés au cloisonnement entre les vestiaires et les sanitaires et d'un convecteur électrique dans le local traitement des eaux.

POUR: 38

● **Demande de déclaration de travaux-Réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan.**

L'opération de réhabilitation du gymnase Marcel Cerdan comportait deux tranches, la première tranche réalisée en 2004 est achevée. La deuxième prévoit, outre le changement des menuiseries extérieures existantes par des menuiseries en aluminium, la reprise du joint de dilatation en façade et le traitement des fissures.

POUR: 39

● **ZAC du Centre Ville-Approbation du projet de modification d'occupation des sols partiel n° 1-Modification n° 3.**

Le projet d'aménagement nécessite une modification du Plan d'Occupation des Sols afin d'adopter des règles spécifiques permettant la mise en oeuvre de ce programme de constructions.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet, sans réserve. Toutefois, il recommande de préserver au maximum le patrimoine historique de la ville et de veiller au respect des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Le projet de règlement soumis à enquête publique impose que les niveaux habitables soient situés au-dessus du niveau des plus hautes eaux connues (1910). Pour tenir compte de cette recommandation, le règlement est modifié de manière à imposer que les niveaux habitables soient situés au-dessus de l'altitude de 41 mètres, soit 1,10 mètres au-dessus des plus hautes eaux connues, et de prescrire l'aménagement d'un niveau de sol

artificiel à cette altitude, au-dessous duquel seront situés les parcs de stationnement, garantissant un accès aux immeubles depuis la voie publique au-dessus du niveau d'inondation.

POUR: 39

● **ZAC du Centre Ville-Déclassement du domaine public de la voirie communale-Rue Welter (partie Est) et rue Victor Hugo (partie Sud).**

POUR: 38

● **Acquisitions de terrains appartenant à l'Etat situés 21 bis et 55 avenue de Maison-Blanche.**

En rachetant ces parcelles représentant 723 m² appartenant à l'Etat pour un montant global de 57 800 euros, la commune constitue des réserves foncières nécessaires au projet d'aménagement du quartier des Hauts Champs de la Justice. Les biens sont également situés dans l'emprise du projet d'autoroute A 103.

POUR: 38

● **Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie rue du Prince.**

La commune a le projet, une fois la servitude autoroutière A 103 abandonnée, de relier par une voirie communale la zone d'activités des Chanoux au Chemin des Processions.

Elle a l'opportunité d'acquérir dans le secteur une parcelle de terrain nu cadastrée section AP n° 71 lieudit « Les Livvys » d'une superficie de 775 m² au prix de 5 425 euros.

POUR: 38

● **Tarifs de l'Ecole Municipale des Sports, du camping de l'Orniccio à Monticello (Haute-Corse), du camping municipal-2006.**

UNANIMITÉ

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.